

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Octobre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE DECLASSEMENT DE LA RUE DU PRANON ET ALLEE DADA

Le maire rappelle que par délibération n° 20151203-013 en date du 12 Mars 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe de transfert des voies et du parking de la rue du Pranon et de l'Allée Dada et avait autorisé le maire à lancer l'enquête publique et à poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 26 jours consécutifs du lundi 11 Juillet 2016 au vendredi 5 Août 2016 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire de Saint Bonnet en Champsaur en date du 22 Juin 2016, Mme Françoise BERNERD ayant été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 Mars 2015 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le maire en date du 22 Juin 2016 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies privées,

Vu le rapport et les conclusions de Mme Françoise BERNERD, commissaire enquêteur, en date du 8 Août 2016 donnant un avis favorable,

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de Saint Bonnet en Champsaur,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité DECIDE :

- DE PROCEDER au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique ;
- ET D'APPROUVER le transfert dans le domaine public communal, sans indemnité, des voies Rue du Pranon (y compris le parking) et Allée Dada.

Ainsi fait et délibéré le 18 Octobre 2016

Pour copie conforme

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	02
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Le Maire

Laurent DAUMARK

